

Procès-verbal de la première assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire tenue le 17 janvier 2008, à 19 h, à l’hôtel de ville, 2 rue des Jardins, salle 316

Présences :

M ^{me}	Geneviève Roy	Présidente
MM.	Serge Béhar	Vice-président
	Louis-H. Campagna	Secrétaire
M ^{mes}	Françoise Sorieul	Trésorière
	Christine Cheyrou	Administratrice (à partir du point 3)
	Josée Martineau	Administratrice (à partir du point 3)
MM.	Daniel Deraîche	Administrateur
	Rénald Goulet	Administrateur
	James Monti	Administrateur
	Jacques Joli Coeur	Conseiller municipal et maire suppléant

Il y a quorum.

Absences :

Aucune.

Était également présent :

M. André Martel Arrondissement de La Cité

Outre les noms énumérés ci-dessus, 15 personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 08-01-01 Ouverture de l'assemblée**
- 08-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 08-01-03 Fonctionnement du conseil de quartier**
- Information
 - Assemblées des membres et du conseil d'administration
 - Règles d'éthique
 - Ressources, adresse du siège social du conseil
 - Pouvoir d'initiative, plan d'action
 - Consultations publiques, modification à la réglementation de zonage
 - Nomination des officiers
 - Nomination d'un président des élections et procédures
 - Nomination des officiers (présidence, vice-présidence, trésorerie, secrétaire)
 - Postes vacants
 - Résolution sur la procédure à utiliser (cooptation ou élections)
- 08-01-04 Compte bancaire**
- Choix d'une institution financière (résolution)
 - Nomination des signataires (résolution)
- 08-01-05 Création du conseil de quartier**
- Résolution du conseil municipal
 - Registraire des entreprises
- 08-01-06 Autres modalités de fonctionnement**
- Calendrier des assemblées (résolution)
 - Secrétariat de rédaction
- 08-01-07 Modification à la réglementation de zonage**
Demande d'opinion concernant une autorisation personnelle à la Maison Dauphine
- 08-01-08 Période réservée aux conseillers municipaux**
- 08-01-09 Période de questions et commentaires du public**
- 08-01-10 Trésorerie**
- 08-01-11 Correspondance**
- Médiation de quartier, lettre du 26 octobre 2007
 - Patinoire Notre-Dame-de-la-Garde, lettre du 12 décembre 2007
- 08-01-12 Divers**
- Dépôt de documents
 - plan directeur de quartier
 - rapport de consultation de la séance publique de travail : rue Saint-Jean, côtes de la Fabrique et du Palais, place D'Youville
- 08-01-13 Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

08-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Martel procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 04.

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU que MM. André Martel et Louis H. Campagna agissent respectivement comme président et secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

08-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M. RÉNALD GOULET DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} GENEVIÈVE ROY, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration avec les modifications suivantes : au point 3, inverser les sujets « Nomination des officiers » et « Postes vacants »; au point 3, sujet « Postes vacants », ajouter « Information concernant le nombre de sièges des gens d'affaires »; au point 12 – Divers, ajouter le sujet « Fêtes du 400^e et circulation des camions sur le boulevard Champlain ».

Adoptée à l'unanimité

08-01-03 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

• Information

M. André Martel donne de l'information concernant les sujets suivants :

- Assemblées des membres et du conseil d'administration
- Règles d'éthique
- Ressources, adresse du siège social du conseil de quartier
- Pouvoir d'initiative, plan d'action
- Consultations publiques, modification à la réglementation de zonage

Pour le contenu de sa présentation, voir le document intitulé « Guide de participation - Conseil de quartier, Ville de Québec, 2007 ». De plus, il remet aux membres le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* R.R.V.Q. chapitre F-1, et un exemple d'un rapport de consultation.

En ce qui a trait aux ressources, M. Martel accompagnera le conseil dans ses travaux. Au plan financier, le conseil dispose d'un budget potentiel de 7000 \$: une somme de 1500 \$ a déjà été versée au conseil pour les frais de fonctionnement (secrétaire de rédaction, colloques, déplacements, stationnement, etc.) et une somme de 5500 \$ est disponible pour la réalisation de projets. Dans ce dernier cas, le conseil doit présenter une demande à l'Arrondissement pour chaque projet. À cette fin, et dans le cadre de la mise en œuvre de son pouvoir d'initiative, il invite les membres du conseil à préparer un plan d'action. Au chapitre des avis publics pour annoncer les consultations demandées par l'Arrondissement, l'assemblée annuelle, les élections, l'impression et la distribution sont à la charge de l'Arrondissement. Pour ce qui est du siège social du conseil de quartier, l'Arrondissement cherche un local pour loger le bureau du conseil. Si possible, l'Arrondissement souhaite un local suffisamment grand pour les réunions de travail du conseil de quartier et des comités : prioritairement dans un bâtiment de la Ville. Pour les

assemblées publiques du conseil d'administration et les consultations publiques, le conseil aura accès à la salle de réception de l'hôtel de ville ou à des salles localisées dans les écoles du quartier, etc.

M. Campagna transmettra à M. Martel des corrections pour le guide de participation.

En réponse à une question concernant la procédure délibérante, M. Martel suggère aux membres d'adopter une approche conviviale. Par ailleurs, les décisions du conseil d'administration et ses recommandations à la Ville doivent prendre la forme d'une résolution.

En réponse à une autre question, M. Martel précise que le conseil n'a pas à tenir une assemblée générale annuelle en 2008.

- **Postes vacants**

M. Martel donne de l'information concernant les deux procédures qui s'offrent au conseil d'administration pour les postes vacants.

En réponse à une question, M. Martel précise qu'il y a une réflexion à la Ville concernant la possibilité d'augmenter le nombre de sièges pour les postes réservés aux commerces, industries et institutions. Toutefois, la Ville n'a pris aucune décision en cette matière.

Résolution CA-08-01

Concernant les 2 postes vacants réservés à des femmes qui résident dans le quartier

Considérant que 2 personnes présentes à l'assemblée déposent leur bulletin de mise en candidature,

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} GENEVIÈVE ROY, IL EST RÉSOLU d'utiliser la procédure de cooptation pour les deux sièges vacants au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

M^{mes} Christine Cheyrou (colline Parlementaire) et Josée Martineau (Vieux-Port) déposent leur bulletin de mise en candidature et se présentent.

Résolution CA-08-02

Concernant la nomination de M^{me} Josée Martineau à titre de membre du conseil d'administration

Considérant la résolution CA-08-01

Considérant le bulletin de mise en candidature de M^{me} Josée Martineau

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M. JAMES MONTI, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Josée Martineau membre du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-08-03

Concernant la nomination de M^{me} Christine Cheyrou à titre de membre du conseil d'administration

Considérant la résolution CA-08-01

Considérant le bulletin de mise en candidature de M^{me} Christine Cheyrou

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL DERAÎCHE DÛMENT APPUYÉE PAR M. JAMES MONTI, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Christine Cheyrou membre du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

- **Nomination des officiers**

Résolution CA-08-04

Concernant la vice-présidence du conseil d'administration

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU de créer le poste de vice-président du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-08-05

Concernant le président d'élection des officiers

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} GENEVIÈVE ROY, IL EST RÉSOLU de nommer M. André Martel président d'élection des officiers du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

M. Martel présente le déroulement de l'élection. De plus, il précise que les membres cooptés ne peuvent être nommés officiers

Présidence

M. Serge Béhar propose M^{me} Geneviève Roy (elle accepte la mise en candidature).

M. Daniel Deraîche propose M. Louis-H. Campagna (il refuse la mise en candidature).

M^{me} Geneviève Roy est élue présidente du conseil.

Vice-présidence

M^{me} Françoise Sorieul propose M. Serge Béhar (il accepte la mise en candidature).

M. Serge Béhar est élu vice-président du conseil.

Secrétaire

M. James Monti propose M. Louis-H. Campagna (il accepte la mise en candidature).

M. Louis-H. Campagna est élu secrétaire du conseil.

Trésorier

M. James Monti se propose.

M. Rénald Goulet propose M^{me} Françoise Sorieul (elle accepte la mise en candidature).

Après un vote secret, M^{me} Françoise Sorieul est élue (7 votes sur 9).

08-01-04 COMPTE BANCAIRE

- **Choix d'une institution financière**

Résolution CA-08-06

Concernant le choix de l'institution financière

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU d'ouvrir le compte bancaire à la Caisse Desjardins de Québec.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Sorieul s'informerait de la politique de la caisse concernant les frais de transaction pour les organismes à but non lucratif.

- **Nomination des signataires des effets bancaires**

Résolution CA-08-07

Concernant les signataires des effets bancaires

Considérant l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier;

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL DERAÎCHE DÛMENT APPUYÉE PAR M. JAMES MONTI, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Geneviève Roy, présidente, M. Louis-H. Campagna, secrétaire et M^{me} Françoise Sorieul, trésorière, signataires des effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité

08-01-05 CRÉATION DU CONSEIL DE QUARTIER

M. André Martel dépose la résolution du conseil municipal concernant la création du conseil de quartier et l'avis de dépôt du Registraire des entreprises.

M^{me} Geneviève Roy énonce l'idée d'un changement de dénomination du conseil de quartier, et ce, dans le but de raccourcir l'appellation et de trouver un nom rassembleur. Elle suggère le nom de Samuel-de-Champlain.

Avant de prendre une décision M. Louis-H. Campagna demande à connaître les implications d'un tel changement : la papeterie, le temps nécessaire, les coûts, etc. Il demande que M. Martel vérifie l'impact en ce qui a trait à la papeterie.

Les membres conviennent de discuter de cette suggestion à la prochaine assemblée.

08-01-06 AUTRES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Calendrier des assemblées

Résolution CA-08-08

Concernant le calendrier des assemblées

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} GENEVIÈVE ROY, IL EST RÉSOLU de tenir les assemblées du conseil d'administration le troisième mercredi du mois, pour la période de février à juin : 20 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin. Les assemblées débutent à 19 h. Au besoin, d'autres assemblées seront ajoutées.

Adoptée à l'unanimité

- **Secrétariat de rédaction**

Les membres prendront la décision d'engager ou non un secrétaire de rédaction à la prochaine assemblée. Si la décision est favorable, des membres suggèrent que la personne réside ou travaille dans le quartier ou qu'elle étudie à l'école d'architecture.

08-01-07 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

Demande d'opinion concernant une autorisation personnelle à la Maison Dauphine

Présentation

M. André Martel présente le déroulement de la consultation et le projet de modification au règlement. Le projet de modification à la réglementation est remis aux membres et au public.

M. Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal, présente les enjeux.

Questions et commentaires du conseil d'administration

M. André Martel invite les membres du conseil à prendre la parole afin d'obtenir des précisions, commenter le projet et formuler une recommandation. Pour les interventions du conseil de quartier et sa recommandation, voir en annexe le rapport de consultation produit par la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif – Rapport d'une assemblée publique de consultation, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et RVQ 204. Ce rapport fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Résolution CA-08-09

Projet d'amendement au règlement de zonage de l'Arrondissement de La Cité relativement à l'octroi d'une autorisation personnelle à la Maison Dauphine, pour le bâtiment localisé au 20, rue Dauphine (RAIVQ 140)

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, II EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire recommande au Conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option 2, c'est-à-dire d'approuver le projet de modification octroyant une autorisation personnelle aux Œuvres de la Maison Dauphine relativement à l'immeuble situé au 20, rue Dauphine, pour la tenue d'une exposition du 7 juin 2008 au 15 août 2008 (RA1VQ 140).

Adoptée à l'unanimité

08-01-08 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Jacques Joli-Cœur se dit heureux de l'engagement des citoyens au sein du conseil de quartier. Il souligne l'importance pour le conseil de quartier de participer au suivi de la mise en œuvre du plan directeur de quartier. D'autre part, d'ici peu le conseil sera appelé à participer à l'élaboration du plan directeur de quartier pour le secteur de la colline Parlementaire.

08-01-09 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Présence du public : En réponse à une question, il est précisé que les assemblées sont ouvertes au public en général. Les décisions sont prises par le conseil d'administration, à l'exception des assemblées des membres durant lesquelles les résidentes et résidents et les personnes qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel, communautaire situé dans le quartier ont droit de vote. Dans le cadre des consultations publiques, le public est invité à donner son opinion alors que le conseil d'administration formule les recommandations.

Permission personnelle ou ad hoc : En réponse à une question concernant la demande d'opinion sur la Maison Dauphine, le libellé réglementaire est « permission personnelle ».

Numéro de TPS/TVQ : Le conseil vérifiera s'il est admissible au remboursement de la TPS/TVQ. Une membre soumet qu'il faut un revenu d'environ 30 000 \$ pour se prévaloir de cette possibilité.

Centre de métrologie : L'avenir de ce site dépend du gouvernement fédéral.

Reconstruction de l'Îlot des Palais : Cette question doit être adressée au conseil municipal, la Ville doit trouver d'autres sources de financement.

Présence de M. Jean Charest aux cérémonies municipales : Cette question doit être adressée au conseil municipal.

Acheminement des demandes au conseil de quartier : Toutes les demandes n'ont pas à être acheminées au conseil de quartier. Avant de déposer une demande au conseil, on suggère d'en parler avec un administrateur du conseil ou à M. André Martel.

Message de bienvenue : M. Jean Pearson, président du Conseil de quartier de Saint-Roch, souhaite la bienvenue au Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire dans le « Club des conseils de quartier ». Il offre sa collaboration et souligne que les deux quartiers sont voisins et qu'il y aura sans doute des dossiers communs. Il invite M^{me} Geneviève Roy à le rencontrer afin d'échanger sur les dossiers communs.

Hôtellerie : Les membres du conseil de quartier souhaitent que la Ville leur présente sa stratégie d'intervention concernant l'hôtellerie.

Bibliothèque : Une membre du conseil souligne que les heures d'ouverture de la bibliothèque du Vieux-Québec sont insuffisantes.

08-01-10 TRÉSORERIE

Voir le point 08-01-04

08-01-11 CORRESPONDANCE

- **Médiation de quartier, lettre du 26 octobre 2007**

***Résolution CA-08-10
Concernant la demande du Groupe Médiation***

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAÎCHE, IL EST RÉSOLU d'inviter le Groupe Médiation de quartier à présenter son offre de services à une prochaine assemblée du conseil.

Adopté à l'unanimité

- **Patinoire Notre-Dame de la Garde, lettre du 12 décembre 2007**

M. André Martel précise que depuis que la lettre a été écrite en décembre, une solution a été trouvée par l'Arrondissement de La Cité concernant l'ouverture et l'entretien de la patinoire de Notre-Dame-de-la-Garde. Présent à l'assemblée, M. Jean-Michel Tremblay souligne qu'il est responsable de l'entretien de la patinoire et donne de l'information sur ce sujet.

08-01-12 DIVERS

- **Proposition pour le Comité exécutif et le Conseil d'arrondissement de la Ville de Québec**

En raison des fêtes du 400^e, M. Régnald Goulet souhaite que le conseil de quartier demande à la Ville d'interdire les camions en transit sur le boulevard Champlain, durant la saison estivale et à certaines heures du jour. À cet effet, il dépose un projet de lettre.

Des membres auraient souhaité prendre connaissance du dossier avant de se prononcer. Après un vote, 6 pour traiter la demande immédiatement et 3 pour reporter la décision à la prochaine assemblée, à la majorité, les membres optent pour formuler une recommandation immédiatement.

***Résolution CA-08-11
Concernant la circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain durant la fête du 400^e***

SUR PROPOSITION DE M. RÉGNALD GOULET DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE BÉHAR, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec et au ministère des Transports du Québec d'interdire la circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain, durant les

fêtes du 400^e, notamment entre le 15 mai et le 15 octobre 2008, entre 7 heures et 22 heures. La lettre sera adressée au maire de Québec, M. Régis Labeaume, au président et directeur général de la Société du 400^e, M. Daniel Gélinas, et au ministre responsable de la Capitale nationale, M. Philippe Couillard.

Adopté à la majorité (8 pour, 0 contre, 1 abstention)

MM. Rénald Goulet et Serge Béhar termineront le projet de lettre.

- **Dépôt de documents**

- Plan directeur de quartier
M. André Martel dépose le document du plan directeur.
- Rapport de consultation de la séance publique de travail : rue Saint-Jean, côtes de la Fabrique et du Palais, place D'Youville
Le rapport n'a pas été déposé.
- Conseil de quartier de Vanier : délai insuffisant pour des consultations publiques
Les membres prennent acte de la lettre du Conseil de quartier de Vanier.
- Compte-rendu de l'assemblée d'organisation du Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire
M. André Martel dépose le compte rendu de l'assemblée d'organisation du 12 décembre dernier.

08-01-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 40.

Geneviève Roy
Présidente

Louis-H. Campagna
Secrétaire